

Commune de PARCAY-MESLAY

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quatre mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Membres

en exercice : 19

Présents : 16

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

Pouvoir : 1

Madame Marie-Christine CAUWET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie GALPIN.

Absents : 3

Etaient absents : Madame Angélique BOUE, Madame Marie-Christine CAUWET, Madame Slavica TANKOSKA.

Votants : 17

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2023- 26 :

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2023

La Commune a reçu une demande de subvention de la part du Campus des Métiers et de l'Artisanat du Centre Val-de-Loire pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est précisé que six enfants résidant à Parçay-Meslay suivent actuellement leur scolarité dans cet établissement. Elle rappelle que le Centre de formation d'Apprentis de la Chambre des métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire forme plus de 2000 apprenants âgés de 16 à 29 ans dans 25 métiers, du CAP au BAC +3. L'objectif est de préparer les jeunes aux métiers de la mécanique auto – moto – cycle, aux métiers de bouche, aux métiers de la coiffure – esthétique et SPA, aux métiers du management – commerce – services et aux métiers d'art.

Il est proposé d'accorder une subvention de 43,00 euros par élève de la Commune scolarisé dans cet établissement, soit une subvention totale de **258,00 euros**.

Considérant la demande de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2022- 2023 présentée par le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire en date du 22 décembre 2022 ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, Adjointe au Maire :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** la somme de 258,00 euros (deux cent cinquante-huit euros) au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire au titre des subventions de fonctionnement pour l'année 2023.

- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 657-4 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget de l'année 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 17 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Certifié exécutoire

- *date transmission au contrôle de légalité : 17 mai 2023*

- *date de publication : 16 mai 2023*

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Jean-Dominique MARCHADIER

Le Maire,

Bruno FENET

